



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 15 décembre 2009 – N° 102/D131

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête annuelle Statistiques gazières

Service producteur : ministère de l'Écologie de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (SOeS)

Opportunité : avis favorable émis le 16 juin 2009 par la commission Environnement et développement durable

Réunion du Comité du label du 14 décembre 2009 (formation Entreprises)

Ces données font partie du bilan de l'énergie, transmis à l'Agence internationale de l'énergie (AIE), en vertu du traité d'adhésion signé par la France. Eurostat en est également destinataire dans le cadre du règlement (CE) 1099/2008. Les autres utilisateurs sont les entreprises concernées, le ministère et les instances chargées de la politique énergétique aux niveaux national et régional, les bureaux d'études, etc.

L'objectif de l'enquête est d'avoir une meilleure connaissance du secteur, qui a une place importante dans la politique énergétique nationale et européenne. Elle permet d'établir le bilan de l'énergie de la France, de répondre aux obligations statistiques internationales (Eurostat, AIE) et d'établir des statistiques régionales de consommation d'énergie.

Dans un contexte d'ouverture du marché du gaz, cette enquête est la seule source exhaustive permettant de mesurer les volumes de gaz totaux entrés, sortis, stockés et consommés en France, leur répartition entre les différents secteurs consommateurs, les évolutions des consommations ainsi que l'état de l'ouverture du marché.

Les principaux thèmes abordés sont : l'approvisionnement en gaz de la France, les quantités de gaz livrées par secteurs économiques fins et par régions, la taille des réseaux de transport et de distribution.

L'unité enquêtée est l'entreprise, quel que soit son statut juridique. Tous les opérateurs du gaz sont enquêtés (producteurs, transporteurs, distributeurs, stockeurs, opérateurs GNL (gaz naturel liquéfié), fournisseurs), soit 50 à 60 entreprises. Les Dom sont compris dans le champ mais il n'y a pas de gaz naturel dans ces départements.

L'enquête est lancée en janvier-février, pour une collecte au printemps. Celle-ci se déroule par voie postale mais le support informatique sur demande est encouragé. La durée de remplissage du questionnaire peut varier de cinq minutes à une heure.

Il y a un rapprochement des résultats d'ensemble avec ceux de l'enquête production d'électricité. Le traitement des données se fait pendant l'été et la restitution des résultats en septembre-octobre. La publication de résultats nationaux et régionaux est disponible sur Internet et envoyée aux répondants.

.../...

Une réunion annuelle de concertation a lieu avec les principaux représentants des opérateurs (AFGaz et UPRIGAZ) et le SOeS pour analyser l'opportunité des informations demandées et les évolutions à apporter.

Le Comité du label recommande au service que les entreprises fournissant déjà des informations mensuelles ne soient pas à nouveau sollicitées pour fournir les mêmes informations au niveau annuel.

Il demande au service de lui transmettre les mesures qu'il adoptera pour respecter cette recommandation.

Le Comité demande également au service de revoir la présentation du questionnaire et des lettres-avis, en particulier en ce qui concerne les mentions légales, et de lui transmettre la version définitive de ces documents.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête annuelle Statistiques gazières et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2010 à 2014
--

Le Président du Comité du label

signé

Michel Euriat